

Distr.  
GENERALE  
  
E/CN.16/1993/6  
12 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT  
Première session  
12-23 avril 1993  
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire\*

ACTIVITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES : ACTIVITES DU  
DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DANS  
LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE  
DU DEVELOPPEMENT

Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau sur la science  
et la technique au service du développement

RESUME

Le présent rapport est présenté conformément au projet d'ordre du jour provisoire de la première session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, tel que le Conseil économique et social l'a approuvé dans sa résolution 1992/62. Il y a lieu toutefois de noter que la Réunion d'experts de haut niveau sur la science et la technique au service du développement tenue à Bujumbura (Burundi), du 4 au 8 mai 1992, a eu lieu dans le cadre de l'activité du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement, avant que ce dernier, de même que le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, ne soient transformés en Commission de la science et de la technique au service du développement.

Le Secrétariat de l'ONU estime que ce rapport doit être examiné dans le cadre évolutif qui a conduit à la transformation du Comité consultatif et du Comité intergouvernemental en une nouvelle commission. En conséquence, la Commission, tout en reconnaissant la pertinence de l'expérience passée, pourrait souhaiter mettre au point des approches novatrices dépassant le cadre de celles qui figurent dans le présent rapport.

---

\* E/CN.16/1993/1.

Quatorze experts de haut niveau et cinq représentants d'organisations et institutions du système des Nations Unies ont participé à la Réunion d'experts de haut niveau sur la science et la technique au service du développement.

Les débats ont reflété la conviction des participants concernant le rôle important joué par la science et la technique en tant que ressources dynamiques au service d'un développement économique et social durable.

Le thème de fond était le rôle de la science et de la technique dans le développement des pays les moins avancés. Le Gouvernement burundais avait établi une monographie des expériences du pays, et les membres de l'ex-Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement se sont par la suite rendus dans le pays pour procéder à une évaluation critique du système national de science et de technique. Auparavant, un groupe d'experts ad hoc spécialisé dans cette question avait présenté un aperçu des principales questions de politique en matière de science et de technique pour les pays les moins avancés. Ces activités, ainsi que les contacts qui ont eu lieu avec les représentants des organismes concernés du Burundi, ont servi de base aux recommandations contenues dans le présent rapport.

Les participants à la Réunion ont également examiné le rôle de la coopération technique dans le renforcement de l'intégration économique régionale. Ont aussi été examinées certaines initiatives du secteur privé.

On s'est aussi penché sur la transformation des établissements publics de recherche-développement industriel, et proposé de nouvelles approches à ce sujet.

Enfin, les participants à la Réunion ont passé en revue les points forts et les faiblesses de l'ex-Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement, et ont fait des recommandations relatives au fonctionnement de la nouvelle Commission de la science et de la technique au service du développement, conformément à l'annexe de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale qui stipule que, dans le cadre de l'examen de la question des dispositions financières et des modalités selon lesquelles sont organisés des groupes d'étude ou groupes de travail spéciaux, la Commission pourrait étudier la pratique de l'ex-Comité consultatif.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DES PAYS LES MOINS AVANCES . . . . .	1 - 45	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	1 - 2	5
B. Conditions préalables générales . . . . .	3	5
C. Recommandations . . . . .	4 - 44	6
1. Gestion des ressources et mise en place des capacités endogènes . . . . .	4 - 22	6
2. La politique en matière de science et de technique : Insister davantage sur les infrastructures et sur les relations entre les différents éléments . . . . .	23 - 29	8
3. Développement des sciences et des techniques et transfert de technologie à la demande . . . . .	30 - 39	9
4. Susciter la demande de sciences et de techniques au niveau local . . . . .	40 - 44	11
D. Exécution . . . . .	45	11
II. TECHNOLOGIE ET INDUSTRIALISATION . . . . .	46 - 63	12
A. Privatisation des instituts de recherche-développement dans le domaine industriel financés par des fonds publics . . . . .	46 - 48	12
B. La coopération technique, facteur d'intégration économique régionale . . . . .	49 - 63	14
1. Principe de base . . . . .	49 - 56	14
2. Domaines d'intérêt . . . . .	57 - 58	16
3. Moyens d'application . . . . .	59 - 63	17
III. VUES DE LA COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT . . . . .	64 - 70	18
IV. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	71 - 76	20
A. Ouverture et durée de la Réunion . . . . .	71 - 74	20

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Election du bureau . . . . .	75	21
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	76	22
<u>Annexes</u>		
I. LISTE DES PARTICIPANTS . . . . .		23
II. LISTE DES DOCUMENTS . . . . .		26

## I. LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

### A. Vue d'ensemble

1. Le débat sur la question de la science et de la technique au service des pays les moins avancés a fait ressortir la nécessité d'une nouvelle approche, qui suive l'évolution du contexte mondial et soit adaptée à la nouvelle appréhension des capacités endogènes en matière de science et de technique au service du développement. Cette nouvelle approche doit englober tous les aspects de la politique en matière de science et de technique, en particulier l'application, la mise au point et le transfert des techniques, autant de questions qu'on avait jusqu'ici négligées ou sous-estimées. Les quatre principales initiatives recommandées ont mis en relief les points faibles des politiques nationales et internationales. A cet égard, il a été noté que toute stratégie spécifique visant à mettre en place des capacités en matière de science et de technique et à assurer une compétitivité au niveau international devrait être fondée sur une approche au cas par cas qui prenne en compte à la fois les besoins spécifiques et les avantages de tel ou tel pays.

2. Il a été souligné qu'au cours des années 90, les problèmes des pays les plus pauvres étaient devenus prioritaires et qu'il fallait donc les aborder d'urgence.

### B. Conditions préalables générales

3. La Réunion d'experts de haut niveau sur la science et la technique au service du développement a mis en relief certaines conditions préalables à long terme essentielles, nécessaires à la formulation d'une politique efficace en matière de science et de technique :

a) Il convient d'assurer un niveau d'investissement permanent minimum dans le domaine de la formation et de la valorisation des ressources humaines. L'éducation étant un processus à long terme, il faudrait mettre en place un système éducatif qui fasse partie intégrante des structures culturelles et sociales;

b) Toute politique en matière de science et de technique dans un pays donné doit, pour être efficace, se fonder sur un consensus politique sur les buts et objectifs du développement. Ce consensus doit être atteint au niveau de la compréhension des relations entre les valeurs sociales et culturelles, les capacités humaines et la possibilité d'utiliser les ressources matérielles et intellectuelles existantes;

c) En raison de l'élargissement des marchés et du développement sans précédent des systèmes de transport, de communication et d'information, l'esprit d'entreprise apparaît comme un élément moteur du développement. Le système éducatif devrait donc favoriser et encourager la créativité et l'esprit d'entreprise. Cet esprit doit être fortement encouragé au sein de la société en accordant aux entrepreneurs des facilités dans les domaines économique et financier;

d) Dans cette tâche de mobilisation de la créativité individuelle, il s'agit d'assurer un équilibre entre les limites imposées par la planification et

la liberté d'action. En fonction du niveau de développement économique de tel ou tel pays, la politique en matière de science et de technique et les plans de développement doivent déterminer le degré d'intervention de l'Etat par rapport au degré de liberté nécessaire pour le secteur privé;

e) Enfin, tout plan de développement doit tenir compte du fait que le succès est un objectif variable. C'est pourquoi l'on a préconisé un réexamen périodique de l'évolution des conditions économiques et autres afin d'assurer un réajustement permanent des plans et des objectifs.

### C. Recommandations

#### 1. Gestion des ressources et mise en place des capacités endogènes

4. La politique en matière de science et de technique dans les pays les moins avancés doit mettre davantage l'accent sur le développement et l'utilisation des ressources disponibles localement. Les programmes des donateurs pour les projets d'Etat qui font davantage appel aux ressources locales et aux capacités endogènes et qui ne nécessitent pas des changements profonds au niveau organisationnel pourraient s'avérer non seulement moins coûteux, mais aussi plus durables à long terme. La mise en place de capacités techniques nationales doit être prioritaire dans la conception des programmes de développement.

#### a) Au niveau national

5. L'enseignement de la science et de la technique doit commencer dès le jeune âge et être inclus dans les programmes des cycles primaires et secondaires. Les filles doivent être fortement encouragées à apprendre les matières scientifiques au même titre que les garçons. L'enseignement scientifique doit être conforme aux réalités des pays les moins avancés.

6. Les communautés scientifiques et techniques des pays les moins avancés sont généralement petites et concentrées dans les zones urbaines. La mobilité du personnel scientifique et technique entre différentes institutions de recherche-développement, les universités et le secteur productif doit être encouragée afin de renforcer au maximum sa contribution au développement. Il faut également promouvoir la mise en place de mécanismes comme les bourses, les programmes d'échanges ou les projets interdisciplinaires communs en matière de recherche-développement.

7. Les systèmes d'enseignement nationaux doivent prévoir d'augmenter le nombre d'établissements d'enseignement technique et/ou des programmes de formation technique afin de faire face aux pénuries de personnel d'appui qualifié et de cadres scientifiques et techniques moyens. Les activités de formation doivent tenir compte des besoins du secteur privé, en assurant par exemple une formation en cours d'emploi.

8. Il s'agit également d'encourager l'entrée dans les professions à caractère scientifique et technique par le biais de diverses formes de rétributions financières et professionnelles telles que les bourses et les contrats de recherche, ou les prix nationaux récompensant les activités de recherche et d'innovation qui contribuent au développement national. Par ailleurs, les

scientifiques et les ingénieurs doivent avoir leur mot à dire dans la conception de la politique nationale.

9. Afin de limiter les pertes en ressources humaines dues à l'exode des compétences, il faut prendre des mesures incitatives pour encourager les cadres expatriés à retourner chez eux et pour retenir le personnel qualifié. De telles mesures pourraient entre autres faire appel au désir de contribuer au développement national. Sans leur demander de rentrer définitivement au pays, il est possible de faire appel aux cadres expatriés pour des actions de formation, des conférences ou des consultations dans le cadre de séjours de courte durée. Des mécanismes appropriés sont nécessaires pour faciliter leur contribution à partir de l'étranger, tels que le programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des mesures doivent être également envisagées pour mobiliser et motiver les ressources humaines disponibles dans le pays pour les faire contribuer plus efficacement au développement.

10. La stratégie nationale d'industrialisation doit encourager les innovations et l'enseignement à caractère national dans le cadre du processus de production. L'accent doit être mis davantage sur les domaines de la recherche-développement directement liés aux activités de développement.

11. Il faudrait prévoir un programme de formation scientifique de base pour les enseignants afin de leur faire bien comprendre les besoins techniques de leur pays. Il faudrait de même réduire l'importance accordée à la recherche fondamentale en laboratoire et s'attacher plutôt à encourager la recherche appliquée et à quitter le laboratoire pour passer aux opérations, à l'échelle pilote, sur le terrain.

12. Au cours de l'étape initiale de développement, l'imitation dans un cadre légal, pourrait être une activité essentielle pour la mise en place des capacités nationales. Au lieu de développer la recherche scientifique fondamentale, il est possible d'imiter, d'assimiler, d'adopter et d'améliorer les techniques existantes. A cet égard, il faudrait développer les connaissances, les compétences et les capacités intellectuelles nécessaires.

13. Il est possible d'encourager les entreprises à promouvoir les innovations techniques par le biais d'abattements fiscaux pour les investissements dans le domaine de la science et de la technique.

14. En se fondant sur une évaluation précise des lacunes, il faut promouvoir les institutions chargées d'apporter des innovations qui soient mieux à même de répondre aux besoins du marché et aux besoins locaux.

15. Les pays bénéficiaires doivent avoir la possibilité de participer plus activement à la formulation des projets d'assistance. La contribution potentielle d'un projet donné à la création de capacités techniques locales doit être un élément important dans le choix des projets.

16. La mise au point d'une série de critères pour la sélection des techniques essentielles aux besoins nationaux de développement serait très utile pour l'orientation du développement des capacités locales. L'existence de capacités

permettant de prendre des décisions sur les questions stratégiques et sur l'allocation des ressources est cruciale.

17. La contribution potentielle des systèmes de connaissances traditionnelles, en particulier s'agissant des problèmes locaux précis, n'a pas encore été totalement appréhendée. Il faudrait s'efforcer davantage de comprendre et de répertorier ces connaissances.

18. Pour renforcer les activités productives endogènes, il importe de modifier la mentalité courante selon laquelle les produits importés sont supérieurs aux produits locaux. D'autres obstacles, tels que le coût élevé de la production nationale, doivent également être surmontés.

b) Au niveau des donateurs

19. Les projets des donateurs peuvent contribuer au développement des capacités endogènes du pays bénéficiaire en assurant un maximum de participation des fournisseurs, des sous-traitants et du personnel technique locaux dans le cadre d'une politique de programme.

c) Aux niveaux sous-régional ou régional

20. Les gouvernements devraient envisager la possibilité de collaborer à la mise en place d'une masse critique de ressources et de capacités aux niveaux sous-régional ou régional à travers, entre autres, l'échange d'expérience et de modèles expérimentaux. La mise en commun des ressources, des compétences et des capacités pourrait être un moyen efficace de combler les lacunes existant dans tel ou tel pays pris individuellement.

21. Les réseaux scientifiques mis en place à ces niveaux doivent également être davantage axés sur les problèmes spécifiques de la région.

d) Au niveau international

22. La valorisation des ressources humaines et des capacités institutionnelles appropriées dans le cadre de programmes internationaux de coopération, requiert une attention particulière.

2. La politique en matière de science et de technique : Insister davantage sur les infrastructures et sur les relations entre les différents éléments

23. La technologie ne doit pas être considérée comme étant simplement l'utilisation du matériel. Accorder autant d'importance aux éléments de l'infrastructure, à la gestion et à l'organisation qu'au savoir-faire technique est crucial pour la bonne et durable utilisation d'une technologie donnée. D'autres facteurs tels que l'information technique et les capacités des différentes sources sont essentiels dans la recherche, l'acquisition et l'évaluation de techniques étrangères. Commercialisation ou marketing de la technologie sont nécessaires à sa diffusion et à la généralisation de son utilisation. Cela étant, les décideurs devraient accorder davantage d'attention aux aspects sociaux et gestionnels des techniques.



a) Au niveau national

24. Il convient de formuler des stratégies bien définies, par exemple pour servir les objectifs prioritaires dans le domaine du développement industriel et agricole. Une fois ces stratégies arrêtées, les ressources techniques peuvent être mobilisées sous forme de missions techniques afin de s'attaquer aux problèmes les plus prioritaires en matière de développement.

25. La politique en matière de science et de technique devrait viser à encourager le développement des compétences concernant l'évaluation des techniques. La capacité d'avoir accès à l'information scientifique et technique, de la traiter et de l'analyser est particulièrement importante pour faire le tri des investissements étrangers afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des objectifs de développement national à long terme.

26. Les gouvernements peuvent aider les entreprises à financer, acquérir et appliquer les techniques importées, grâce notamment à la mise en place, à cette fin, d'un réseau technologique, ou à l'encouragement de la coopération entre les entreprises locales et étrangères pour qu'elles puissent disposer en commun des informations technologiques.

27. Afin d'aider les utilisateurs des techniques dans le processus d'assimilation, les gouvernements devraient également examiner la possibilité de mettre en place des services nationaux ou régionaux de vulgarisation qui puissent intervenir pour aider à repérer certains problèmes ou faciliter l'acquisition d'une technique donnée.

28. Le renforcement des relations entre les institutions de recherche-développement, comme entre le secteur productif et le marché ou les secteurs de la consommation, faciliterait la commercialisation des techniques.

b) Au niveau des donateurs

29. Les donateurs devraient accorder davantage de place dans leurs programmes aux éléments non techniques du choix des technologies. Ils devraient également examiner le transfert du matériel en tenant compte d'autres facteurs tels que le niveau du savoir-faire technique nécessaire à l'utilisateur ou aux responsables locaux, ainsi que la compatibilité des techniques en question avec d'autres conditions locales.

3. Développement des sciences et des techniques et transfert de technologie à la demande

30. Le développement des sciences et des techniques et le transfert de technologie devraient être mieux adaptés aux conditions locales et au contexte socioculturel. Cette adaptation facilitera grandement la gestion et la maintenance des techniques. Aussi devrait-on examiner la mise en place des mécanismes adéquats, afin de mieux articuler les besoins du secteur productif, en particulier celui de l'agriculture, qui joue un rôle prépondérant dans l'économie des pays les moins avancés.

a) Au niveau national

31. Des mécanismes plus efficaces sont nécessaires pour articuler la demande locale en matière de techniques et tenir compte des stratégies nationales, en particulier celles du développement du secteur privé et du secteur rural/agricole.

32. Les gouvernements peuvent également offrir des incitations professionnelles et financières pour encourager les institutions de recherche-développement à mieux répondre aux besoins du secteur productif. S'il est vrai que le fonctionnement de ces institutions doit se fonder sur des principes commerciaux, certaines formes d'appui du gouvernement, telles que la recherche contractuelle, les bourses de recherche et l'utilisation des services techniques, demeurent nécessaires.

33. Le fait que les communautés scientifiques et techniques dans les pays les moins avancés sont coupées des réalités et des besoins des zones rurales pose un problème auquel il faudrait s'attaquer en utilisant des stratégies, des mécanismes et des incitations susceptibles d'encourager les scientifiques et les ingénieurs à se rendre sur le terrain afin de mieux saisir les problèmes.

34. Il faudrait étudier le rôle des politiques en matière de science et de techniques au cours du développement des techniques dans le secteur rural/agricole.

35. Il convient d'encourager l'application des techniques nouvelles et naissantes dans le secteur rural/agricole, de façon à améliorer les techniques traditionnelles. Bien connaître les méthodes traditionnelles est nécessaire à une bonne intégration.

36. Il existe un besoin urgent de statistiques plus précises dans les pays les moins avancés, afin que ceux-ci puissent disposer de davantage de données.

b) Au niveau des donateurs

37. Dans leur prise de décisions, les donateurs devraient tenir compte de l'engagement et de la participation accrue des parties concernées, en particulier les utilisateurs finals, de façon à choisir la technologie qui convient le mieux. Une meilleure participation des utilisateurs finals dans la conception des programmes et au cours de leur exécution faciliterait l'adoption de techniques au niveau local. Les programmes des donateurs, en particulier ceux mis en oeuvre dans les secteurs traditionnels, doivent tenir compte des facteurs socioculturels, afin de pouvoir réaliser un changement durable.

38. L'aide "liée" limite, pour les pays les moins avancés, les possibilités de faire le bon choix en matière de technologie. On pourrait élargir, dans la formulation des projets, la gamme des caractéristiques techniques afin de rendre les choix qui leur sont offerts moins contraignants et plus variés.

39. La communauté des donateurs pourrait aider les pays les moins avancés à rassembler des données statistiques sur les ressources et les besoins des sciences et des techniques et à mettre au point des indicateurs scientifiques et techniques plus appropriés.

#### 4. Susciter la demande de sciences et de techniques au niveau local

40. Pour susciter une demande de sciences et de techniques au niveau local, on peut utiliser les méthodes suivantes : sensibiliser le grand public au rôle des sciences et des techniques, et appuyer les utilisateurs potentiels de sciences et de techniques dans le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises et les organisations non gouvernementales.

##### a) Au niveau national

41. Avec l'aide des scientifiques et des ingénieurs, les gouvernements pourraient mettre au point des programmes de radio et des services de vulgarisation pour populariser la science et la technique.

42. Le secteur privé peut être une source importante de demande de technologie, et on pourrait en faciliter les activités en établissant des cadres juridiques appropriés, en allégeant les procédures bureaucratiques, en facilitant l'accès au marché de l'information, en encourageant les exportations et en mettant en place des infrastructures de base pour faciliter le stockage, le transport et la distribution des produits. L'encouragement des petites entreprises devrait faire partie intégrante de la politique en matière de science et de technique. Les mesures d'incitation fiscale, l'octroi de crédits et l'aide en vue de trouver des sources de financement pour l'investissement local favoriseraient les activités des entreprises.

43. On pourrait également assurer des stages de courte durée de gestion, de marketing, d'initiation aux affaires et de technologie pour améliorer les capacités locales de gestion. Des facteurs tels que les pépinières d'entreprises à vocation technologique, le capital-risque investi dans le domaine de la technologie et les systèmes d'appui aux entreprises privées peuvent également favoriser les activités du secteur privé et la demande de technologie.

44. L'appui du gouvernement au secteur privé devrait également être étendu aux organisations non gouvernementales, car ces dernières sont activement engagées dans des activités productives du secteur rural et ont besoin d'appui.

#### D. Exécution

45. Les directives ci-après sont proposées à l'examen des chefs d'entreprise et des décideurs politiques :

a) Avant de lancer tout plan de développement, s'assurer que toutes les parties concernées en comprennent bien les objectifs;

b) Tout plan de développement comprend une variété de fonctions, de ressources et d'activités, avec des relations et des interactions complexes. Il est recommandé d'élaborer une vue d'ensemble de toutes les parties potentiellement engagées dans la recherche-développement, la recherche de débouchés, la mise au point du système et des produits, la production, la commercialisation ainsi que les fonctions de l'infrastructure, les services et les réglementations nationales;

c) Après avoir identifié l'ensemble des fonctions dont il faut tenir compte dans un plan, il faudrait déterminer les délais d'exécution et concevoir des mesures pour lancer les plans selon un calendrier donné. Il faudrait également évaluer les obstacles potentiels;

d) Avant de lancer tout programme, on devrait veiller notamment à faire une évaluation de toutes les parties du programme pouvant être effectuées par les compétences locales et celles ne pouvant être effectuées que par des compétences extérieures;

e) Lorsque l'on évalue les fonctions d'un programme de développement, il convient de prendre en compte la question de la masse critique. Celle-ci dépend non seulement du niveau et du volume des capacités nécessaires, mais aussi du calendrier prévu. On peut arriver à cette masse critique en mobilisant les ressources existantes, en réorientant et en coordonnant les fonctions dispersées mais ajustables, et en prenant des dispositions de coopération au niveau national ou régional et en faisant appel aux programmes de formation et d'éducation;

f) Après avoir évalué tous ces facteurs, on peut mettre en oeuvre un plan de développement selon une fonction du type "gestion de programmes". Il s'agit ici de déterminer les principes et les règles, d'estimer les dépenses totales, d'élaborer des plans financiers, d'assurer la gestion et les relations entre les fonctions et d'utiliser les systèmes d'information;

g) Parmi les fonctions d'un programme de développement, il conviendrait de créer un mécanisme de direction et de contrôle de la gestion, d'examen et d'approbation des diverses phases du programme. Un tel mécanisme devrait également permettre de déterminer les cibles mobiles, en établissant une corrélation entre un programme de développement donné et son calendrier d'exécution;

h) Enfin, le succès de tout programme dépend largement de la motivation et d'une ferme volonté d'obtenir d'excellents résultats. La fonction de la direction présuppose que celle-ci axe son intention sur tous ces objectifs.

## II. TECHNOLOGIE ET INDUSTRIALISATION

### A. Privatisation des instituts de recherche-développement dans le domaine industriel financés par des fonds publics

46. Il existe dans un grand nombre de pays des instituts de recherche-développement dans le domaine industriel financés par des fonds publics, qui constituent des mécanismes importants du système national d'innovation. Ces dernières années, bien des gouvernements ont mené des politiques conçues pour encourager le jeu des forces du marché et la privatisation. Cette tendance a eu des répercussions sur les établissements industriels publics, les incitant à régler de plus en plus leur activité en fonction des lois du marché et à diversifier leurs sources de financement.

47. Plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale, étudient actuellement la façon dont l'administration et la gestion de ces

établissements industriels publics ont évolué, afin d'être à même de conseiller les pays en développement dans ce domaine. Elles ont manifesté le souhait de bénéficier des conseils du groupe d'experts sur la question.

48. Les points suivants résument les vues du groupe d'experts en matière de privatisation :

a) Dans cette perspective, privatiser ne signifie pas nécessairement transférer la propriété desdits établissements au secteur privé. Il s'agit plutôt de moduler davantage leurs activités en fonction de la demande et de faire payer une partie du coût des services à ceux qui en bénéficient;

b) La question revêt une importance particulière pour les pays en développement qui pourraient bénéficier de l'expérience acquise par les pays développés au cours du processus de privatisation;

c) La participation active d'industries privées ne suppose pas nécessairement une diminution des fonds publics alloués à la recherche-développement. L'objectif est plutôt de faire en sorte que les fonds, privés et publics, alloués aux laboratoires industriels financés par des fonds publics, soient utilisés plus efficacement pour promouvoir le développement;

d) La conversion des laboratoires financés par des fonds publics permettrait d'axer davantage la recherche et les services industriels sur les besoins des usagers;

e) Il appartient à chaque pays d'arrêter sa propre politique en matière de privatisation, qui, de manière générale, doit tendre à ce que la recherche industrielle soit le plus possible financée par la clientèle. Les pouvoirs publics devraient continuer à financer les activités de recherche qui, sans être viables sur le plan commercial, sont néanmoins jugées essentielles pour l'infrastructure et le développement à long terme;

f) Lorsqu'on entreprend de privatiser, il est un principe fondamental à ne pas perdre de vue : dans tous les pays, même dans ceux où existe une économie de marché solidement implantée, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans la promotion et le financement de la recherche;

g) Plusieurs types de recherche sont à financer par les pouvoirs publics : recherche fondamentale; recherche appliquée menée dans l'intérêt public et se prêtant mal à une exploitation commerciale; recherche entreprise dans le cadre de certains programmes stratégiques dont la valeur commerciale se situe au-delà de l'horizon économique de l'industrie;

h) Puisque, dans tous les pays, les petites entreprises représentent le principal employeur, il serait bon que les laboratoires industriels orientent leurs travaux en fonction des besoins de ces entreprises; il faudrait peut-être notamment que lesdits laboratoires participent aux services de promotion industrielle, de formation, de contrôle, d'information et de normalisation que la petite industrie ne peut pas organiser à elle seule. Les pouvoirs publics devraient encourager les petites entreprises à former des réseaux;

i) Des fonds publics peuvent être utilisés pour subventionner la recherche industrielle sous forme de dons ainsi que de subventions et prêts remboursables. Il serait préférable de financer des projets et des services plutôt que des instituts. Un autre mode de promotion consisterait à octroyer des prêts à des taux bonifiés;

j) Il faudrait accorder l'attention voulue aux phases de mise au point et de commercialisation du produit, qui pourraient bénéficier d'une forme ou d'une autre de financement public, par exemple de prêts au développement de produits, de mécanismes de financement de l'innovation et d'achats publics particuliers. Les pouvoirs publics devraient, à cette fin, prendre l'initiative d'inciter les banques locales, régionales et internationales à mobiliser leurs ressources;

k) Un autre moyen de financer des projets techniques par des fonds publics consiste à consentir un abattement fiscal aux entreprises qui confient des projets de recherche à des laboratoires industriels;

l) Pour que la privatisation ait davantage de chances de réussir, il faudrait que les instituts de recherche industrielle aient à leur tête des gestionnaires chevronnés; en tout état de cause, il faudrait que les diverses parties intéressées soient représentées au conseil d'administration de ces instituts;

m) Dans les petits pays qui appartiennent à une région économiquement homogène, la meilleure façon d'organiser et de financer les laboratoires et services industriels est peut-être de les considérer comme des organismes régionaux;

n) Les pays les moins avancés et certains autres pays en développement devraient adopter des politiques qui soient de nature à encourager les sociétés multinationales à confier une partie de leurs activités de recherche en sous-traitance aux laboratoires industriels locaux;

o) Tous les pays devraient promouvoir la compréhension des besoins locaux en matière de technologie et élaborer des politiques propres à stimuler la demande de technologies appropriées.

## B. La coopération technique, facteur d'intégration économique régionale

### 1. Principe de base

49. Les participants ont souligné le rôle des nouvelles technologies dans le processus d'intégration économique régionale et dans la mondialisation de l'économie. La prolifération de technologies de transport et de communication a rapproché les pays et multiplié les occasions de mettre en commun et répandre de nouveaux concepts et idées susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des populations des pays en développement.

50. Puisque les avantages que présente la coopération technique à tous les niveaux de la vie quotidienne ne sont plus à démontrer, c'est d'une certaine façon sous l'impulsion de la technologie que cette intégration s'est imposée comme un moyen d'améliorer la qualité de la vie.

51. De manière générale, les régions qui avaient atteint un degré d'intégration important disposaient d'une bonne base technologique, d'une infrastructure industrielle solide et d'un marché local caractérisé par une étroite collaboration des secteurs public et privé. L'intégration a contribué à promouvoir les économies d'échelle. Certains pays en développement devront se doter de la capacité endogène de satisfaire les besoins locaux avant d'être à même, notamment sur le plan politique, de participer à l'intégration économique régionale. Certains pays devront subir un processus de démocratisation : la mise en place d'un développement soutenu, l'application de la science et de la technique et, partant, le développement, nécessitent en effet la participation des populations à la prise des décisions. Dans les conditions que l'on vient de décrire, les objectifs de l'intégration technique régionale devraient être les suivants :

- a) Susciter un climat propre à favoriser le dialogue entre les entreprises et les instituts de recherche;
- b) Créer des coentreprises entre sociétés et instituts de recherche appartenant à deux ou plusieurs pays différents;
- c) Mettre au point des produits, procédés et services nouveaux et améliorer la qualité de ceux qui existent déjà, afin d'élargir la part du marché;
- d) Satisfaire à des normes internationales de qualité homogènes;
- e) Accroître la capacité de production qui existe dans chaque pays;
- f) Améliorer la qualité de la vie.

a) Facteurs qui favorisent l'intégration économique régionale

52. La technologie ne peut contribuer sensiblement au renforcement de l'intégration économique régionale que si certaines conditions préalables sont réunies, à savoir :

- a) Possibilité d'accroître les économies d'échelle au cours de la production ou d'atteindre une masse critique de ressources;
- b) Volonté de ceux qui souhaitent cette mise en commun des ressources d'atteindre des objectifs communs; désir des investisseurs de créer des coentreprises et empressement des chercheurs à entreprendre des projets communs et concertés;
- c) Existence de bases de données organisées qui permettent d'avoir facilement accès à des informations scientifiques, techniques et économiques;
- d) Existence de communications appropriées, notamment de moyens de transport;
- e) Volonté politique des dirigeants qui doivent être fermement décidés à poursuivre l'intégration économique malgré les difficultés initiales en tous genres;

f) Existence d'un cadre juridique propre à faciliter la mise au point, la fabrication et la commercialisation de marchandises ainsi que la libre circulation transfrontière de biens et services. Ce cadre peut prévoir l'harmonisation des mesures d'incitation, notamment des mesures fiscales.

53. En ce qui concerne tous les facteurs susmentionnés, les pouvoirs publics devraient jouer un rôle de catalyseur afin de faciliter la création de fonds de premier établissement destinés à financer des projets technologiques communs. Le secteur privé sera ainsi encouragé à poursuivre le processus jusqu'à ce que le niveau d'intégration économique souhaité ait été atteint.

b) Intégration économique dans les pays en développement

54. Au cours des 20 dernières années, nombre de pays en développement ont tenté de parvenir à un certain niveau d'intégration économique dans leur propre région et sous-région par le biais de la coopération technique. Dans bien des cas, l'instabilité politique interne et des troubles politiques transfrontières ont fait échec à cette intégration.

55. L'Amérique latine a récemment fourni un exemple d'intégration régionale, le programme Bolivar : cette initiative vise à encourager la coopération entre les entreprises, les centres de recherche et les établissements publics et privés en vue d'instaurer de nouveaux rapports entre les divers secteurs scientifiques, techniques et industriels. Ces nouvelles alliances, fondées sur la dynamique du secteur privé et sur le rôle de stimulant de l'Etat, sont conçues pour renforcer la capacité de production de l'Amérique latine et des Caraïbes, et améliorer ainsi la compétitivité des biens et services de la région sur les marchés internationaux.

56. En Afrique, des groupements économiques ont été mis en place dans les sous-régions, et le Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique en Afrique et ses groupes de travail sous-régionaux contribuent au processus d'intégration économique. En outre, on est en train de créer la Communauté économique africaine, dotée d'un protocole sur la science et la technique, avec l'appui de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique. En Asie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a su tirer parti de la science et la technique pour réaliser l'intégration économique. C'est au programme de l'ANASE que l'on doit l'installation de réseaux électriques sous-régionaux dans le domaine de l'infrastructure, et la création d'établissements de formation communs, dans celui de la mise en valeur des ressources humaines.

2. Domaines d'intérêt

57. Le groupe d'experts a recensé les diverses technologies qui semblent le mieux à même de contribuer notablement au processus d'intégration et d'industrialisation dans les pays en développement, quel que soit leur niveau de développement.

58. Les technologies et thèmes ci-après sont répertoriés en fonction de l'importance du rôle qu'ils pourraient jouer en faveur du processus d'intégration :



- a) Moyens d'information, de communication, et de transport;
- b) Biotechnologie, qui offre des possibilités de remédier aux problèmes alimentaires des pays en développement;
- c) Technologies applicables au secteur énergétique, l'accent étant mis sur l'environnement, la coopération et l'essor industriel dans les pays en développement;
- d) Nouvelles technologies, qui peuvent influencer sur le développement et l'intégration économique régionale;
- e) Rôle joué par les entreprises privées dans le développement socio-économique en général et dans l'intégration technologique en particulier.

### 3. Moyens d'application

59. L'intégration par le biais de la technologie devrait s'effectuer progressivement, par le haut ou par le bas ou dans les deux sens. La méthode d'intégration par le bas est toutefois jugée préférable comme offrant des perspectives plus durables.

60. Ainsi, le programme d'intégration par le biais de la technique de l'ANASE comprend les étapes ci-après :

- a) Libre circulation des personnes grâce au tourisme;
- b) Création d'établissements de formation commune;
- c) Mise en place d'infrastructures financières communes comme l'Asian Finance Investment Corporation;
- d) Utilisation d'infrastructures communes pour la science et les techniques de pointe.

61. Il existe une autre méthode d'intégration ordonnée par le biais de la technique, à savoir l'harmonisation des spécifications et normes techniques. L'application de normes identiques favorise la coopération entre les pays concernés et leur permet par ailleurs de mettre leurs compétences en commun ultérieurement, notamment lors des choix de l'entretien, de la réparation, de la formation, de la recherche et de l'application technologiques, dans le cadre de la production.

62. Une troisième méthode consiste à recourir aux mesures d'incitation de l'Etat pour stimuler les initiatives privées. Ces mesures, qui peuvent être d'ordre financier ou institutionnel, devraient également être incorporées au cadre juridique.

63. Les trois méthodes susmentionnées, loin de s'exclure mutuellement, sont complémentaires. Les programmes en faveur de l'intégration régionale devraient, chaque fois que possible, être élargis pour permettre à d'autres régions d'y participer.

III. VUES DE LA COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA  
TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

64. Le groupe d'experts, composé de 14 membres de l'ancien Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement, a accueilli avec satisfaction l'occasion qui lui était offerte de passer en revue l'expérience accumulée par le Comité consultatif et, sur cette base, de présenter ses vues sur l'orientation des activités de la nouvelle Commission de la science et de la technique au service du développement. Il a reconnu que des changements s'imposaient. Ces dernières années, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et le Comité consultatif semblent ne pas avoir eu suffisamment d'impact.

65. Le Comité consultatif avait contribué aux travaux du Comité intergouvernemental par le biais de rapports, dans lesquels il s'efforçait de préciser les problèmes et de recommander des principes d'action concrets. Le groupe a constaté que plusieurs de ces rapports, notamment ceux qui abordaient les problèmes du renforcement des capacités endogènes, de l'innovation et du développement durable, avaient reçu un accueil favorable auprès des organismes internationaux et des divers gouvernements.

66. La Commission de la science et de la technique au service du développement devrait prendre note des principaux aspects positifs des travaux du Comité consultatif, en particulier des suivants :

a) Composition du Comité consultatif : le caractère représentatif du Comité, composé d'éminents spécialistes des domaines scientifique, technique et du développement, a permis de mieux aborder les questions à l'étude;

b) Taille du Comité consultatif : le Comité consultatif était composé de 28 membres, dont 22 en moyenne participaient aux réunions. C'était là un nombre suffisant pour assurer une bonne représentation professionnelle et géographique mais suffisamment restreint pour permettre des débats constructifs et une participation active de tous les membres;

c) Organisation des travaux : lors des réunions annuelles du Comité, les groupes de travail restreints et les séances plénières s'étaient partagé à peu près équitablement le temps disponible. Ce mode d'organisation des travaux du Comité consultatif s'était révélé productif;

d) Fréquence des réunions : outre les réunions plénières annuelles du Comité consultatif, l'occasion avait été donnée à un certain nombre de membres du Comité consultatif de participer à des groupes d'étude et des équipes de travail réunis plus fréquemment pour examiner des questions particulières. La qualité des échanges et la confiance qui régnait entre les membres avaient dans une large mesure permis de régler les questions difficiles par consensus;

e) Lieu des réunions : chaque fois que possible, les réunions s'étaient tenues dans des pays en développement, ce qui avait contribué à l'intérêt et à la continuité des débats et renforcé la motivation des membres, tout en permettant une large interaction entre le Comité consultatif, les représentants des gouvernements et les scientifiques originaires des pays hôtes;

f) Soutien administratif : le secrétaire du Comité consultatif et les autres fonctionnaires de l'ancien Centre pour la science et la technique au service du développement du Secrétariat des Nations Unies s'étaient acquittés de cette tâche. La qualité de ce soutien a contribué pour une large part au succès des réunions et au maintien d'une continuité entre les sessions.

67. La Commission devrait toutefois reconnaître un certain nombre de faiblesses dans le fonctionnement de l'ancien Comité consultatif, à savoir :

a) Le temps limité que la plupart des membres du Comité avaient pu consacrer aux travaux du Comité consultatif : très peu de membres avaient répondu aux demandes de conseils émanant du Président du Comité consultatif ou de son secrétariat entre les sessions;

b) Le manque de contacts et de dialogue directs avec des représentants des organismes des Nations Unies : ce n'est qu'au cours des 18 derniers mois d'existence du Comité consultatif que des efforts avaient été déployés pour mieux faire connaître l'utilité potentielle du Comité consultatif aux organismes des Nations Unies s'occupant des questions relatives à l'application de la science et de la technique au service du développement. Au cours de cette période, des contacts intéressants avaient été établis avec le PNUD, l'ONUDI et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et de nouvelles possibilités d'interaction avec d'autres organismes importants des Nations Unies s'étaient ouvertes;

c) Le manque d'échanges entre le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et le Comité consultatif : les rapports du Comité consultatif n'avaient suscité que très peu de réactions de la part du Comité intergouvernemental.

68. Toutefois, le principal problème semble avoir été l'absence d'un rôle clairement défini pour le Comité intergouvernemental au sein du système des Nations Unies. Les membres du Comité consultatif n'avaient pas été suffisamment tenus au courant des travaux du Comité intergouvernemental pour pouvoir expliquer son échec, mais ils ont exprimé l'espoir qu'un mandat clair et précis serait confié à la Commission.

69. Les vues du groupe d'experts peuvent être résumées comme suit :

a) Il conviendrait de définir clairement le mandat de la Commission en précisant quelles doivent être ses relations avec le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et en s'assurant qu'un échange de vues périodique s'instaure au sujet de ses recommandations et observations;

b) La Commission devrait être dotée d'un bureau où les différentes régions seraient dûment représentées et qui serait habilité à agir en son nom entre les sessions. Le bureau pourrait se réunir au moins deux fois par an;

c) La Commission devrait être secondée dans ses travaux par un secrétariat efficace.

70. Il est recommandé que la Commission, afin de remplir la mission qui lui est réservée, prenne en compte les considérations ci-après, à savoir que son secrétariat :

a) Ne devrait pas fournir de services pour l'exécution des projets opérationnels dans les pays en développement;

b) Pourrait être renforcé grâce au détachement temporaire d'éminents responsables de la fonction publique et du secteur privé;

c) Devrait être appuyé dans ses travaux par des groupes consultatifs composés d'experts désignés par le Secrétaire général de l'ONU. Ces groupes reprendraient les éléments les plus positifs de l'ancien Comité consultatif et seraient encouragés et habilités à fournir des conseils à tous les organismes opérationnels intéressés du système des Nations Unies;

d) Devrait être chargé de l'établissement de documents d'information sur des thèmes proposés par la Commission ou par les groupes consultatifs;

e) Pourrait aussi participer très activement à la diffusion des vues des groupes consultatifs et de la Commission;

f) Devrait être un centre d'information sur toutes les activités du système des Nations Unies relatives à la science et à la technique au service du développement. A ce titre, il devrait procéder à la fois à la collecte et à la diffusion de l'information.

#### IV. QUESTIONS D'ORGANISATION

##### A. Ouverture et durée de la Réunion

71. La Réunion des experts de haut niveau sur la science et la technique au service du développement s'est tenue à Bujumbura (Burundi) du 4 au 8 mai 1992.

72. Le Premier Ministre du Burundi a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les experts d'avoir choisi de se réunir au Burundi. Il a indiqué que cette rencontre avait lieu à un moment où le pays était en voie de démocratisation. Le Gouvernement burundais était particulièrement attaché à la science et à la technique. Le but de la recherche était de régler des problèmes sociaux pressants et notamment d'accroître la production alimentaire et énergétique pour atténuer les problèmes d'ordre sanitaire et écologique. Il a souligné que malgré l'existence d'une volonté politique, la recherche au Burundi continuait à se heurter à de nombreux problèmes tels que l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières. Le pays n'avait pas de politique scientifique et technique clairement définie et ne disposait pas de mécanismes d'application appropriés. Pour conclure, il a exprimé l'espoir de voir les participants formuler des stratégies claires et efficaces qui pourraient être utiles à ceux qui n'avaient pas encore bénéficié des retombées de la science et de la technique.

73. Dans son allocution d'ouverture, le Chef du Service de la science et de la technologie de la Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU a remercié le Gouvernement burundais d'avoir accueilli la Réunion et de son soutien efficace. Evoquant la restructuration de l'ONU, en particulier la création d'une commission de la science et de la technique au service du développement, il a demandé au groupe

d'experts son avis sur le rôle futur de la nouvelle commission. Il a également exprimé sa reconnaissance aux anciens membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et en particulier à son ancien Président, pour leur contribution remarquable. A propos des pays les moins avancés, il a exprimé le sentiment qu'ils possédaient un avantage qui était de pouvoir, en raison de leur développement tardif, éviter certaines des erreurs commises par les pays développés. En ce qui concerne le thème de fond de 1993, il a invité le groupe à envisager l'intégration économique régionale d'une part et les possibilités d'industrialisation que les nouvelles techniques offraient aux pays en développement d'autre part. Enfin, il espérait que le Sud pourrait obtenir l'assistance dont il avait besoin pour renforcer ses capacités scientifiques et techniques dans le cadre du nouveau climat de coopération qui régnait au sein de la communauté internationale et en particulier de l'Organisation des Nations Unies.

74. Le Président de l'ancien Comité consultatif a exprimé sa sincère gratitude au pays hôte pour l'accueil chaleureux qu'il a bien voulu réserver aux participants. Le Comité consultatif avait examiné d'importantes questions ces dernières années et savait que les progrès de la recherche scientifique avaient certes contribué au développement, mais que l'application et la diffusion de techniques avaient joué un rôle tout aussi important. Pour chacune des questions scientifiques et techniques examinées par le Comité consultatif, une analyse avait été effectuée, des recommandations formulées à l'intention des gouvernements et des mesures concrètes proposées à la communauté internationale. Le Président a fait état de diverses activités qui avaient été entreprises pour préparer cette réunion, notamment des études de cas, la mission effectuée par une petite équipe du Comité consultatif et une étude de la documentation établie sur le sujet au niveau international. Vu sa taille restreinte, la communauté scientifique et technique dans les pays les moins avancés est vulnérable à maints égards et a du mal à résister aux chocs. La question dont devait s'occuper le groupe d'experts était de savoir comment s'inspirer de la science et de la technique pour résoudre le problème de vulnérabilité. Le Président espérait que ce groupe pourrait contribuer, même modestement, à la solution de ce problème.

#### B. Election du bureau

75. Les participants à la Réunion d'experts de haut niveau sur la science et la technique au service du développement ont élu les membres du bureau ci-après :

Président : Geoffrey Oldham

Vice-Présidents : Dulce Arnao de Uzcategui  
Donatien Bihute  
Elizabeth Birman

Rapporteur : Meneleo J. Carlos, Jr

C. Adoption de l'ordre du jour

76. Les participants à la Réunion d'experts de haut niveau ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Election du bureau.
3. Science et technique au service des pays les moins avancés.
4. Rôle de la technologie dans l'industrialisation et l'intégration économique régionale.
5. Transformation du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement en une Commission de la science et de la technique au service du développement.
6. Examen et adoption du rapport.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Dulce Arnao de Uzcategui  
Ministre d'Etat  
Président  
Consejo Nacional de Investigaciones Cientificas y Tecnologicas (CONICIT)  
Venezuela

Donatien Bihute  
Président  
Meridien Bank of Burundi  
Burundi

Elizabeth Birman  
Vice-Présidente/Directrice générale  
INNOFINANCE  
Hongrie

Niels E. Busch  
Directeur général  
Institut danois de technologie  
Danemark

Robert Gyabaa Jones Butler  
Directeur général  
Council for Scientific and Industrial Research  
Ghana

Meneleo J. Carlos, Jr.  
Président  
Resins Incorporated  
Philippines

Karl Ganzhorn  
Allemagne

Joséphine Guidy Wandja  
Docteur d'Etat en sciences mathématiques  
Université nationale  
Côte d'Ivoire

Tosca Hernandez  
Directeur  
Coopération internationale pour la CONICIT  
Venezuela

Ladislav Kovàc  
Ambassadeur extraordinaire et Représentant permanent  
Mission permanente de la Tchécoslovaquie auprès de l'UNESCO

Vladimir Labunov  
Directeur de micro-électronique  
Institut des techniques de la radio  
Biélorus

Daniel Reséndiz Nuñez  
Directeur  
Faculté d'ingénierie, UNAM  
Mexique

Geoffrey Oldham  
Directeur  
Science Policy Research Unit  
Université du Sussex  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Yangzi Sherpa  
Directeur général  
Structo Nepal (Private), Ltd.  
Népal

Mikoto Usui  
Professeur  
Département de la gestion des politiques  
Université de Keio  
Japon

Système des Nations Unies

Carlos Nones Sucre  
Chef du Service de la science et de la technologie  
Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et  
des ressources naturelles  
Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU

Hiroko Morita-Lou  
Spécialiste des questions scientifiques  
Service de la science et de la technologie  
Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et  
des ressources naturelles  
Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU  
New York

Jean-Claude Mporamazina  
Fonctionnaire de 2e classe  
Service de la science et de la technologie  
Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement  
et des ressources naturelles  
Département du développement économique et social du Secrétariat de l'ONU  
New York



Soodursun Jugerssur  
Division des ressources naturelles  
Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba  
Ethiopie

V. Kotchetkov  
Chef de la Division du développement scientifique et technique  
UNESCO  
Paris  
France

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Titre du document</u>	<u>Titre ou description</u>
ST/BURUNDI/1	Ordre du jour provisoire
ST/BURUNDI/2	Organisation des travaux
ST/BURUNDI/3	Report of the Panel on Science and Technology for Least Developed Countries and Other Small Developing Countries
ST/BURUNDI/4	Etude de cas sur le Burundi : Promotion de la science et de la technologie et des capacités scientifiques et techniques endogènes au Burundi
ST/BURUNDI/5	Report of the Advisory Committee on Science and Technology for Development review team on the assessment of science and technology in Burundi
ST/BURUNDI/6	Note on technology in industrialization and regional economic integration
ST/BURUNDI/6A	Innovation and development
ST/BURUNDI/6B	Outline of report on technology and industrialization
ST/BURUNDI/6C	Role for innovation for development
ST/BURUNDI/7	Relevant sections of the draft Agenda 21
ST/BURUNDI/8	Overview of the ten years' work of the Advisory Committee for Science and Technology for Development
ST/BURUNDI/9	Note on the Commission on Science and Technology for Development

Autre document

Commission latino-américaine pour la science et la technique (CONICIT) (1992). Bolivar Progamme: Regional Technological Integration and Industrial Innovation and Competitiveness. Caracas: CONICIT.

-----